

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 janvier 2011 à 20 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Etaient présents : Mme Maïté LUBERRIAGA, Mr Joël DI FABIO, Mme Josiane PERY, Mrs Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECU, Adjoints, Pierre HERRADOR, Mmes Marie-Christine BURUCOA, Marie-Jo PAULORENA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mme ÇUBURU Marie-Claire, Mrs Laurent JUHEL, Joël LURO, Francis GELLIE, Léopold ESTACHY.

Absente excusée : Mme Françoise HARRIAGUE a donné procuration à Mme ÇUBURU

Absente : Mme Martine PLAZE

Secrétaire de Séance : Mme ÇUBURU.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.)

Le Maire propose de créer un poste occasionnel d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à l'accueil loisirs sans hébergement pour les petites vacances scolaires.

Le recrutement serait effectué en application des dispositions de l'article 3 – 2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 297 de la fonction publique.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 297 de la fonction publique.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un emploi occasionnel d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet pour les petites vacances scolaires qui sera doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 297 de la fonction publique

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2^{ÈME} CLASSE

Le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique 2^{ème} classe de 19 h à 21 h.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique 2^{ème} classe de 19 h à 21 h à compter du 1^{er} mars 2011.

TEMPS DE TRAVAIL ET REMUNERATION DU PERSONNEL A L'OCCASION DE PRISE EN CHARGE D'ENFANTS SUR DES SEJOURS AVEC NUITEES

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'accompagnement de séjours scolaires ou périscolaires avec nuitées, la Commune est amenée à rémunérer ses agents sur des cycles de travail atypiques au regard de leur cycle de travail habituel.

Il précise qu'il y a lieu d'instaurer un régime de rémunération par équivalence à la durée légale du travail et propose que celui-ci soit défini comme suit :

- 13 heures pour une présence journalière de 13 heures,
- 3 heures pour une présence nocturne de 11 heures.

Le Conseil Municipal, après avis de principe du Comité Technique Paritaire émis le 28 septembre 2010, adopte le projet fixant une durée équivalente à la durée légale du travail proposé par le Maire.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CAE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le dossier de demande de contrat unique d'insertion – CAE a été accepté pour une durée de 6 mois pour assurer des travaux de maintenance des bâtiments communaux.

Il convient à présent de conclure la convention et de signer le contrat de travail.

Le temps de travail pourrait être fixé à 20 h par semaine en moyenne. La rémunération serait calculée sur la base d'un salaire brut horaire correspondant au SMIC.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE la signature de la convention "contrat unique d'insertion – CAE" et la signature du contrat de travail
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BUDGET

Préalablement au vote du budget primitif 2011, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010.

A savoir :

- chapitre 21 : 20 000 €
- chapitre 23 : 25 000 €.

Le Maire demande au Conseil Municipal, à l'unanimité, qui accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2011.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

Le Maire informe qu'il convient de signer un nouveau contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Cette nouvelle contractualisation avec la CAF permettra l'accompagnement financier de la commune pour les 3 actions suivantes :

- * Le maintien du service Relais Assistantes Maternelles offert sur la Commune,
- * Le maintien du fonctionnement des Accueils de loisirs, périscolaire et extrascolaire,
- * la création de la structure d'accueil de jeunes enfants Tippitoak, ouverte le 6 septembre 2010 avec une capacité d'accueil de 18 places, devant évoluer à 20 places en 2012.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

CONVENTION CONCOURS TECHNIQUE AVEC LA SAFER

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la convention de partenariat avec l'EPFL du Pays-Basque auquel la Commune est adhérente, les prestations de cette convention sont incluses.

CHEMIN BERROUETA

Le dossier sera examiné par la commission urbanisme.

REFERENT BILAN CARBONE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD PAYS-BASQUE

La Communauté de Communes souhaitant un référent bilan carbone, Mr Léopold ESTACHY a été désigné.

TARIFS LOCATIONS

Les tarifs seront discutés lors de la prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

CRECHE

La participation des parents au tarif de la crèche d'Ahetze est calculée sans plafond de revenus.

Une famille est partie à l'extérieur car le tarif lui revenait plus cher que celui d'une crèche qui maintiendrait le plafond de revenus.

La municipalité décide de maintenir le principe actuel.

STAGES PAR LES ELUS

Des stages sont proposés aux élus qui peuvent s'inscrire.

BUDGET

Joël DI FABIO souhaiterait des budgets annexes pour l'école, la crèche, l'accueil de loisirs sans hébergement. Le Maire lui propose de consulter les comptes en Mairie avec l'adjoint aux finances.